

PROFADEL

Programme renforcement de l'offre
formation professionnelle d'agents de développement local
au Sud et dans les PECO

APICA (Cameroun) CIEDEL (France) DELTA C (Mali) Escuela para el Desarrollo (Pérou)
FFF Malagasy Mahomby (Madagascar) FORDOC (Roumanie) RAFOD (France)

Note de synthèse

LA NOTION DE "SOCIETE CIVILE"

Réalisée par E. Saulnier / CIEDEL / Octobre 2004

SOMMAIRE

1. « Société civile » : De quoi s'agit il ?	3
1.1. Une généalogie intellectuelle longue et complexe	3
1.2. Une pluralité de modèles	4
1.2.1. La diversité des modèles au Nord	4
1.2.2. Les variations régionales au Sud et à l'Est.....	5
1.3. Une acception très large	6
2. « Société civile » : Les points saillants	9
3. Société Civile : Les questionnements connexes	11
4. En guise de conclusion	15
5. Bibliographie sélective.....	16
5.1. Généralités sur la société civile.....	16
5.2. Généralités sur la société civile en Afrique	17

Cette note s'inscrit dans le cadre du dispositif PROFADEL et plus précisément au sein de son volet « Alimentation à distance » qui vise à faciliter la circulation et le traitement de l'information entre les organismes de formation impliqués dans le projet.

Ce travail de synthèse présente les principales connaissances et analyses concernant une notion largement en vogue dans le champ du développement, celle de "société civile".

Bien qu'elle soit très répandue, cette expression est loin de faire l'unanimité (plus de 76 définitions ont été recensées). Néanmoins, si la dimension polysémique semble être l'une de ses caractéristiques principales, il ressort toutefois des constantes. Des auteurs se sont déjà penchés sur la question et c'est justement l'objet de cette note que de restituer ce panorama tout en suggérant quelques ajouts et orientations.

Pour traiter le sujet, la présente note s'articule autour des quatre parties suivantes (plus une bibliographie sélective) :

- La première, intitulée "Société Civile : De quoi s'agit il ?", présente la généalogie intellectuelle de cette notion, et les différents modèles que cela recouvre selon les contextes géopolitiques et les populations considérées.
- La seconde, appelée "Société Civile : Les points saillants", met en avant les constantes observées malgré la diversité des situations (ex : existence de liens avec la démocratisation, imbrication avec la notion "d'Etat", etc.).
- La troisième partie, titrée "Société Civile : Les questionnements connexes", avance des éléments de réflexion face aux débats qui traversent l'espace public (ex : rôle de la "Société Civile" face à la libération économique et politique, frontière entre le secteur non lucratif et le secteur marchand, irréversibilité ou non du phénomène, etc.).
- La quatrième pose en guise de conclusion l'enjeu que cette notion induit en terme de gouvernance démocratique et esquisse une définition.

NB : Les éléments présentés ci-après, sont développés notamment à partir d'un dossier de référence publié par le Ministère des Affaires Etrangères Français¹. Afin de ne pas alourdir la lecture par le rappel d'une source récurrente, les nombreux passages empruntés à cet ouvrage seront mis entre guillemets et indiqués en italique. Les autres sources feront soit l'objet d'une annonce dans corps même du texte, soit d'une note de bas de page spécifiant la source correspondante.

¹ « Les Sociétés civiles du sud » ; Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc ; Ouvrage collectif coordonné par René Otayek ; Edité par la Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2004 ; 163 pages.

1. « Société civile » : De quoi s'agit il ?

Pour cerner les contours de la notion de "société civile", cette partie se propose de :

- ⇒ Retracer rapidement le processus d'apparition de ce vocable dans l'espace public et d'en rappeler sa généalogie intellectuelle ;
- ⇒ Mettre en évidence les différents modèles actuels et la manière dont ils se déclinent sur les différents continents.
- ⇒ Repérer quels sont les acteurs, les organismes qui généralement entrent dans cette notion.

1.1. Une généalogie intellectuelle longue et complexe

Toutes les sources consultées montrent clairement l'origine occidentale de cette notion que certains font remonter à la philosophie grecque.

Plus proche de nous et considérant la pléthore des publications en la matière et leurs caractères souvent contradictoires, il est néanmoins possible de dire que « pour tout un courant de la philosophie politique occidentale (Thomas d'Acquin, Pufendorf, Hobbes, Locke, etc.), la société civile s'oppose à l'état de nature en ce sens qu'elle figure l'Etat organisé par la loi, le lieu d'exercice du pouvoir souverain. La référence à la notion d'état de nature renvoie bien sûr à Hobbes qui voit la société civile comme la parfaite négation de cet état de nature où chacun est en guerre avec chacun. On en déduit donc que, pour Hobbes, la société civile est une autre façon de nommer l'Etat défini comme forme politique et organisée, émanation du contrat social noué entre individus et matérialisation de la civilité qui préside à leurs relations.(...)

C'est cependant avec la philosophie allemande classique, incarnée notamment par Hegel, que le concept de société civile trouve le début de sa conceptualisation moderne. Pour le philosophe allemand (...), la société civile est la préfiguration de l'Etat et celui-ci en est la figure accomplie.

La conclusion qui en découle est importante au regard de notre propos car elle pose que la société civile et l'Etat sont inconcevables l'un sans l'autre ; d'où, par conséquent, l'idée, tout aussi importante, que la société civile est, simultanément, autonome par rapport à l'Etat et dépendante de lui. Elle ne doit pas se confondre avec l'Etat mais elle n'existe qu'en relation avec lui.

Avec l'émergence de la pensée marxiste, le concept de société civile connaît une mutation profonde. Celle-ci est d'ailleurs due moins à Marx lui-même, qui ne s'y intéressa pas outre mesure, qu'à A. Gramsci², une des figures emblématiques du marxisme hétérodoxe (...). Pour lui, la société civile est un complexe d'institutions privées incluant Eglises, système éducatif, syndicats, associations, etc., dont la fonction principale est de diffuser les normes et valeurs indispensables à la reproduction de l'hégémonie sociale (...).

Les analyses de Gramsci³ éclairent cette discussion d'un double point de vue, et ce nonobstant le déterminisme idéologique qui les caractérise. **D'une part, parce qu'elles introduisent à une première possible définition de la société civile, i.e. un complexe d'institutions sociales privées ; d'autre part, parce qu'elles soulignent la fonction majeure dévolue à la société civile, i.e. la diffusion de normes et de valeurs, c'est-à-dire d'une certaine conception de la vie en société, des rapports entre individus et groupes sociaux, de la relation à l'Etat, de représentations relatives à l'ordre, au pouvoir et à la légitimité (...).**

Au regard de l'importance de l'héritage gramscien, il n'est pas étonnant que le concept de société civile ait longtemps été perçu comme un **concept marqué à gauche** alors que, on

² Co-fondateur, avec Togliatti, du parti communiste italien.

³ dont on pourrait rapprocher celles, ultérieures, d'autres penseurs marxistes non classiques comme Althusser et ses appareils idéologiques d'Etat, N. Poulantzas ou encore C. Buci-Gluckmann.

l'a vu plus haut, sa **naissance s'origine dans la pensée philosophique libérale** dont Locke ou A. Smith sont des figures de proue. Faisant valoir des réserves épistémologiques et/ou scientifiques, les théoriciens libéraux comme F. Hayek ou J. Rawls s'en détourneront, au même titre qu'un R. Aron qui le jugeait peu adapté à l'analyse des processus politiques modernes, du fait de son imprécision et de son caractère trop général. Mais l'implosion du bloc communiste, combiné avec l'affaiblissement de l'Etat, contraint sous toutes les latitudes de consentir à des transferts plus ou moins mutilants de souveraineté, a re-donné une nouvelle légitimité au concept et favorisé sa ré-appropriation par la pensée libérale ».

1.2. Une pluralité de modèles

Pour tenter de rendre lisible les différents modèles de société civiles, ce chapitre se propose d'esquisser sur le plan macro-social, les grandes tendances contemporaines.

1.2.1. La diversité des modèles au Nord

Selon Jeanne Planche⁴, il existe plusieurs modèles de "société civile" issus de contextes historico-politiques différents. Notamment, elle distingue :

⇒ **Le modèle néolibéral anglo-saxon.** Il se caractérise par l'absence de toute référence à un intérêt général. C'est en fait un ensemble de lobbies privés qui entre dans le processus décisionnel de l'état, arbitré par la loi du marché (celle du plus fort). Dans cette logique, la société civile est basée sur « *l'auto-organisation des contextes locaux (familles, quartiers, villes, régions) grâce à quoi l'Etat a pu se retirer de terrains d'action classiques (comme l'assistance aux pauvres) pour se repositionner en une sorte de gouvernement à distance, dont l'objectif est d'encourager les communautés à prendre en charge leurs problèmes (...)* ».

⇒ **Les modèles corporatistes démocratiques d'Europe continentale.** « *Dans certains secteurs, l'Etat garantit à un nombre limité d'organisations un monopole de la représentation civile ; des instances de concertation entre ces groupes d'intérêt sont mises en place, dotées d'un authentique pouvoir de décision ; les organisations intermédiaires sont chargées de l'exécution directe de certaines décisions relevant de leur champ de compétence (...)* ». Outre le modèle anglo-saxon (Royaume-Uni, Irlande), il est possible de repérer à l'intérieur du cadre européen, des nuances sensibles, qui sont quasiment des modèles à part entière. On observe en effet, des variantes entre :

- **Le modèle corporatiste rhénan** (Allemagne, Autriche, Suisse, etc.); qui « *se caractérise par des organisations puissantes, souvent très anciennes, très institutionnalisées, fédérées selon leur appartenance idéologique, religieuse le plus souvent, mais aussi politique ou syndicale. Les plus grandes sont quasi-publiques ; elles relèvent du droit public et sont financées essentiellement par l'état et la sécurité sociale. Les fondations se multiplient et jouent un rôle croissant d'intermédiation (...)* ».
- **Le modèle corporatiste scandinave** (Suède, Norvège, etc) ; « *est d'origine récente. Il repose sur des organisations légères et fédérées par champ d'intervention et non en fonction de références idéologiques (...). La plupart des associations sont au service de leurs membres et non de la collectivité (associations culturelles, sportives, de consommateurs, etc.). Elles bénéficient d'une participation bénévole élevée et agissent souvent comme groupes de pression. Le financement public est assez faible et les dons relativement importants (...)* ».
- **Le modèle protestataire méditerranéen** (Italie, Espagne, etc.), recouvre des pays qui « *ont un secteur sans but lucratif moins développé que les précédents en raison des*

⁴ « Quand la solidarité internationale s'éveille à la société civile... » ; document provisoire ; Jeanne Planche ; Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) ; Novembre 2003 ; 141 pages.

restrictions importantes voire des interdictions qui l'ont frappé au cours d'une histoire marquée par les conflits entre l'Eglise catholique, très puissante, et l'Etat. A l'issue de ces conflits, les organisations charitables liées à l'Eglise ont été progressivement sécularisées. Une autre partie très développée du tiers secteur, composé d'organisations professionnelles syndicales et corporatives, est liée au mouvement ouvrier et à un réseau coopératif puissant. Lors des périodes fascistes (...) un contrôle politique s'est exercé sur le secteur (...) et a entravé son développement qui est donc d'origine récente. Le bénévolat est peu développé et les ressources reposent sur un financement public substantiel et des recettes privées de toute nature ».

Bien entendu, au delà de cet exercice de caractérisation conceptuelle, la réalité est plus nuancée et les modèles sont plus ou moins imbriqués entre eux. A ce propos, le cas de la France qui se trouve au confluent de multiples influences est exemplaire :

« Par son origine récente et son histoire tourmentée, le tiers secteur français ressemble à celui du modèle Méditerranéen ; cependant par sa taille, il est plus proche des autres modèles. Par le poids de l'Etat providence et le principe de subsidiarité inversée, il se rapproche du modèle Scandinave, tandis que la prédominance du financement public et les liens avec une sécurité sociale de type bismarkien le font ressembler au modèle Rhénan. Enfin la décentralisation a eu pour effet de multiplier des partenariats entre associations et collectivités locales qui ressemblent à ceux du modèle anglo-saxon ».

1.2.2. Les variations régionales au Sud et à l'Est

Qu'il soit jugé comme positif ou nuisible, force est de constater que les différentes structures sociales du Sud et de l'Est, bougent sous l'influence de "l'effervescence associative". Le propos ici n'est pas de se satisfaire ou non de ce mouvement en entrant frontalement dans les débats sur la pertinence du transfert des modèles occidentaux vers les pays du sud et de l'est. L'intérêt consiste à comprendre comment cela s'opère. Ainsi, toujours dans le même ouvrage⁵, Jeanne Planche dévoile trois facteurs principaux d'émergence de nouveaux acteurs au Sud et à l'Est. Plus spécialement, elle souligne le rôle :

⇒ **De l'universalisation du modèle politique étatique** qui active la constitution de sociétés civiles et notamment face au désengagement du rôle de l'état dans les domaines de la santé, de l'éducation, etc.).

⇒ **Des stratégies des élites intermédiaires** qui relayent la constitution de ces sociétés civiles par la formation de catégories professionnelles nouvelles (avocats, journalistes, ...).

⇒ **De l'essor des flux transnationaux** qui favorisent le développement de réseaux, le recrutement de correspondants locaux (ex : de nombreuses ONG) et le financement direct d'actions locales par des bailleurs externes.

Pour cet auteur, cette effervescence, se joue de manière différente selon les cas :

- en **Europe centrale et orientale**, cela se déclenche à partir de 1970 avec les mouvements civiques tel que la Charte 77 en Tchécoslovaquie ou le syndicat Solidarnosc en Pologne dans le cadre de l'opposition au régime communiste. Mais cet élan, d'abord vu par les intellectuels comme un moyen de réaliser un idéal de solidarité et de construction d'une communauté politique, est rapidement repris par les libéraux qui voient dans la "société civile" le moyen de faciliter le passage à la démocratie libérale et à l'économie de marché.
- en **Amérique latine**, ceci commence dans les années 80 en opposition aux dictatures sous l'impulsion de l'église et de mouvements plus spécifiques comme les femmes de la

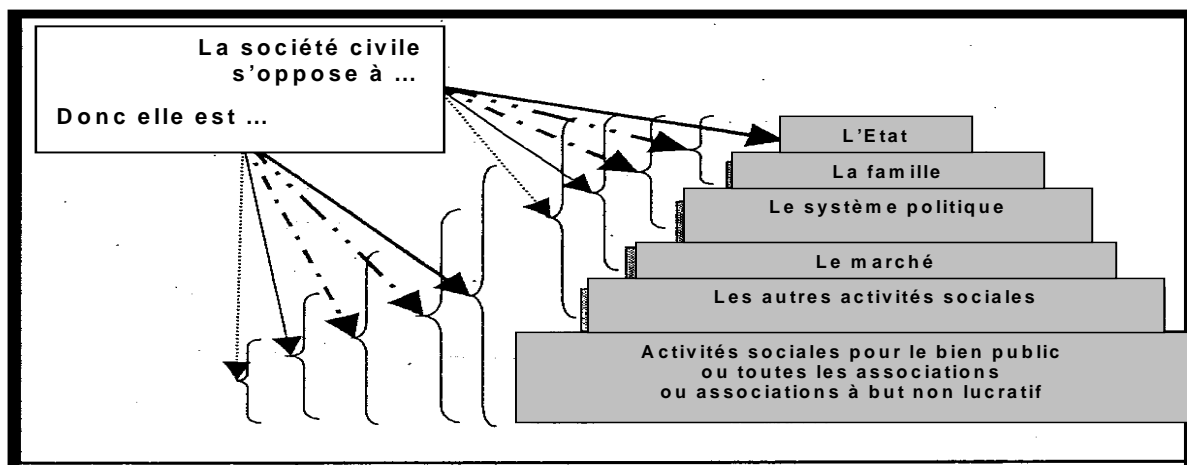
⁵ « Quand la solidarité internationale s'éveille à la société civile... » ; document provisoire ; Jeanne Planche ; Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) ; Novembre 2003 ; 141 pages.

Plaza de Mayo en Argentine ou les Indiens en Equateur. Cette réactivation de la "société civile" est aussi l'expression de l'impact des nouvelles conditions de l'insertion du continent dans l'économie mondiale et de la nouvelle configuration des rapports de pouvoir entre les autorités et les différentes composantes sociales (ex : paysans, étudiants, etc.).

- en **Asie** dès 1970, cette notion est liée à « *l'urbanisation et à l'éclosion des classes moyennes suite au mouvement d'industrialisation et d'essor économique mais également à la contestation des régimes autoritaires et à l'imprégnation culturelle et idéologique anglo-saxonne, diffusée par les médias et par les étudiants asiatiques de retour des Etats-Unis* ».
- en **Afrique subsaharienne**, la composante civile de la société est surtout présente depuis les années 80/90, en s'imposant dans le débat politique sur la démocratisation et le développement économique des pays africains libérés du joug des partis uniques. « *Elle est également liée à l'exceptionnelle croissance du nombre d'organisations internationales ou locales qui se sont installées ou créées afin de répondre aux situations d'urgence et aux besoins de développement (...)* ».
- dans les **pays Arabes**, les signes de l'émergence d'une "société Civile" voient le jour vers les années 80 avec les partisans autoproclamés du pluralisme et de la démocratie et de l'exclusion de la mouvance islamique. « *La question des droits de l'homme est devenue un thème incontournable du débat politique arabe (...). Il ne faut cependant pas sous-estimer la prégnance des principes religieux sur l'ensemble des "sociétés civiles arabes" et le dysfonctionnement interne de nombreuses organisations en termes de démocratie (reproduction des rapports sociaux inégalitaires notamment)* ».

1.3. Une acception très large

Comme cela vient d'être montré dans les chapitres précédents, la définition de la "Société Civile" va dépendre du point de vue par lequel elle est appréhendée. Dans cette logique la catégorisation des personnes ou des groupes qui seraient ou ne seraient pas concernés par ce concept devient un enjeu de classement et de débat (entre ce qui est non civil, acivil ou anticivil, exclus, etc.) . Cette diversité des opinions induit, différentes acceptions que l'on peut schématiser de la manière suivante :



« Ce schéma montre comment, du plus large au plus restrictif, la société civile peut englober :

- tout ce qui est hors du domaine de l'Etat et éventuellement de la famille ;
- tout ce qui est hors de l'Etat, de la famille et du système politique (partis politiques, collectivités locales) ;

- *ou le domaine des activités sociales qui ne relèvent ni de l'Etat, ni du système politique, ni du marché »⁶.*

Bien entendu, cette large classification peut avoir un effet contre-productif en mettant sur le même niveau, le mouvement du sous commandant Marcos, la Croix Rouge, l'association de parents d'élève de tel ou tel quartier, le militant anti- OGM ou celui qui signe une pétition, etc. Pour réduire le champ, les grandes institutions internationales⁷ opèrent généralement une double restriction.

- D'une part, elles parlent le plus souvent "d'Organisations de la Société Civile" (OSC) limitant ainsi l'usage de ce concept aux systèmes organisés. Par exemple pour le Ministère des Affaires étrangères Français (MAE), la "Société Civile" est composée « *essentiellement d'organisations à but non lucratif, répondant à un besoin collectif, ne prélevant aucune ressource fiscale ou assimilée* ». Dans cette logique « *la définition de la société civile peut inclure, notamment, les organisations suivantes : les groupes et associations de femmes, les groupes de jeunesse, les associations de protection de l'enfant, les associations environnementales, les confédérations agricoles, les associations de consommateurs, les organisations religieuses, les structures d'aide au développement, les associations culturelles et les médias* »⁸.
- D'autre part, elles insistent sur la "catégorisation" des organismes concernés en mettant notamment l'accent sur leur dimension "éthique et citoyenne". Dans ce cadre, la "société civile" peut se définir comme un rassemblement des « *institutions plus ou moins formalisées sur base volontaire qui sont structurées par le droit et qui sont un lieu de formation de la volonté collective et de représentation des citoyens* »⁹.

Cela suppose que les « *organisations concernées puissent être caractérisées par :*

- ⇒ **L'expression d'une volonté propre.** *La société civile étant un espace d'initiative ascendante, les organisations de la société civile sont issues d'une volonté propre de leurs membres, d'un choix de ceux-ci de s'organiser pour un ou des objectifs qui leur sont propres,*
- ⇒ **Des enjeux communs.** *Chaque organisation mobilise des citoyens autour de leurs enjeux, de leurs intérêts catégoriels (ordres professionnels, syndicats, organisations à vocation coopérative...) ou de l'intérêt général (associations de défense des droits de l'homme, associations de défense des consommateurs...). Ces enjeux sont communs aux membres de l'organisation et suffisamment fort pour motiver son fonctionnement,*
- ⇒ **Des règles du jeu.** *L'organisation est régie par des règles, des mesures de sanction sont prévues et appliquées afin que les acteurs engagés dans l'organisation reflètent les valeurs pour lesquelles ils se sont engagés.*
- ⇒ **Une légitimité propre à l'organisation.** *Les organisations de la société civile sont dépositaires d'une légitimité qui justifie leur capacité à agir. Cette légitimité peut être de différentes natures :*
 - **la légitimité sociale.** *Il s'agit d'un mandat issu d'un corps social organisé autre qu'un parti politique et exercé par celui-ci comme un mouvement corporatiste ou d'intérêt général. Sont représentatifs de cette légitimité sociale les organisations de base, les mouvements paysans...*

⁶ HAUBERT Maxime, « L'idéologie de la société civile » in HAUBERT Maxime et REY Pierre, Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde post-colonial, Paris, Kartala, 2000, pp. 38-50

⁷ Fonds Européen de Développement, Banque Mondiale, etc.

⁸ Commission Européenne, Lignes directrices pour les délégations de la CE sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Cotonou concernant les acteurs non étatiques, septembre 2003, p.16

⁹ DELORS (Jacques) cité par Pierre Reman, « pour la société civile », la revue Nouvelle, t. 113 N°1 Bruxelles janvier 2001.

- **la légitimité technique.** Il s'agit des compétences professionnelles, des compétences techniques, des membres de l'organisation, qui fondent, en dehors de tout mandat social sa légitimité à agir. Sont représentatifs de cette légitimité technique les établissements de recherche, certains consultants établis, bureaux d'études ou ONG»¹⁰.

Cependant, pour clore ce chapitre et ne pas tomber dans un effet sur-réduction (par le jeu des critères mentionnés ci dessus), il faut préciser que pour de nombreuses de sources « *la société civile ne peut être conçue comme une simple réalité constatable, mais plutôt **comme un ensemble dynamique impliquant mouvement et initiative de la part des individus et des groupes qui la constituent.** A cet égard, la société civile ne saurait être confondue avec cette réalité passive, réactive et diffuse qu'il est convenu d'appeler l'opinion publique*¹¹ ».

Autrement dit, c'est « **un lieu où, parce qu'il se situe en-dehors de l'Etat, s'exercent la liberté et la créativité des individus ; un lieu où, égaux bien que différents, ils établissent consciemment des relations entre eux, communiquent, échangent, nouent des contrats, s'associent de diverses façons ; un lieu où ils s'organisent volontairement pour faire reconnaître leurs droits et participent à l'élaboration du bien commun** »¹².

¹⁰ Source : Document interne au CIEDEL : Christophe Mestre, Septembre 2 004

¹¹ Conseil économique et social, De la représentation institutionnelle de la société civile, Avis et rapports du CES, Paris, Les Editions des journaux officiels, 2002, pp.4-5 in doc de Jeanne Planche (cf. bibliographie).

¹² HAUBERT (Maxime), Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde post-colonial, Paris, Karthala, 2000, p.296 (sous la coordination de REY Pierre-Philippe)

2. « Société civile » : Les points saillants

Cette seconde partie vient maintenant compléter le panorama de la "Société Civile" par un processus analytique faisant ressortir les traits caractéristiques de cette notion. En effet, malgré la diversité des modèles et la variété de ses adaptations dans les différents environnements, les recherches les plus sérieuses soulignent toutes des traits communs.

Bien que basée sur un faible nombre de pays, l'étude coordonnée par René Otayek¹³ présente l'analyse la plus compacte. Nous reprendrons par conséquent les 4 constats évoqués dans ce document tout en l'enrichissant d'autres observations convergentes.

- **Premier constat : L'existence d'un lien entre « démocratisation » et « société civile »**

La quasi totalité des sources consultées, font état de cette corrélation. Attention cela ne signifie pas que l'émergence d'une société civile soit mécaniquement vecteur de démocratie dans chaque pays concerné (cela serait trop simple). En revanche, il est impossible de nier une concomitance entre le phénomène d'apparition d'une société civile et l'existence de « *dynamiques volontaires de la transformation sociale qui s'affirment certes face à l'état mais n'en sont pas moins porteuses d'une conception alternative du bien commun dont la production n'est plus, désormais, du seul ressort de l'instance étatique* ».

- **Deuxième constat : la coexistence des conceptions traditionnelles (verticales) avec les solidarités nouvelles (horizontales).**

Contrairement à certains discours partisans¹⁴ qui tendent à associer l'émergence de la "société civile" avec celle de l'avènement de la modernité, de nombreux exemples prouvent qu'il y a le plus souvent une coexistence des conceptions traditionnelles (verticales) avec les solidarités nouvelles (horizontales). En effet, la recombinaison des mécanismes de coopération sociale en œuvre dans les différentes sociétés, montre que le caractère fonctionnel « *tend à se substituer à la solidarité organique de la société traditionnelle. Mais si l'on peut admettre que ce processus signe effectivement l'émergence de sociétés civiles au sens moderne du terme, il n'en demeure pas moins que l'horizontalité des rapports sociaux qui en découle n'est en rien contradictoire de la persistance, parfois au sein d'une même organisation, d'allégeances verticales et de modes de fonctionnement patrimoniaux (...). Autrement dit, tradition et modernité ne s'inscrivent pas dans un rapport d'exclusion réciproque, le changement résultant en fait de leur combinaison dans une configuration historique donnée. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les ONG ici passées en revue ressortissent, simultanément, à des formes de solidarité traditionnelles et modernes ; rien d'étonnant non plus à ce que certaines formes d'association "traditionnelles" puissent s'investir avec succès dans des stratégies très modernes d'accès à l'espace public.*

- **Troisième constat : La permanence d'imbrications entre la « société civile » et « l'état »**

Contrairement à certaines idées reçues¹⁵ les différentes recherches soulignent que les concepts de « *société civile et d'état sont inconcevables l'un sans l'autre ; d'où, par conséquent, l'idée, tout aussi importante, que la société civile est, simultanément, autonome par rapport à l'Etat et dépendante de lui. Elle ne doit pas se confondre avec l'Etat mais elle*

¹³ « Les Sociétés civiles du sud » ; Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc ; Ouvrage collectif coordonné par René Otayek ; Edité par la Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2004 ; 163 pages.

¹⁴ Provenant de représentants de la société civile (mouvements de la libération féminine, agence de développement, etc.).

¹⁵ Qui tendent à opposer radicalement « société civile » et « état ».

n'existe qu'en relation avec lui.(..). Quoi qu'il en pense, l'Etat pèse, fut-ce en creux, sur la société civile et celle-ci se définit par rapport à lui, fût-ce pour s'en affranchir ou marquer son autonomie à son égard (...).

On a le sentiment que bon nombre de discours relatifs à la société civile appréhendent celle-ci, consciemment ou inconsciemment, dans un rapport d'opposition à l'Etat et, plus généralement, au politique même. Mais les choses sont d'une plus grande complexité et les interactions entre la société civile et la société politique, entre sphère privée et espace public sont au cœur même des dynamiques de fond qui parcourent les sociétés du Sud. Loin d'être donc exclusives l'une de l'autre, société civile et société politique s'interpénètrent. Les acteurs locaux ont d'ailleurs intégré cette donnée et ont ajusté leurs stratégies en conséquences, en ayant appris à naviguer entre le local et le global, le public et le privé, le politique et le social, l'économique et le politique. Si l'on pouvait oser une image, on dirait qu'on a affaire à des acteurs multicartes qui savent utiliser au mieux de leurs intérêts la structure élargie d'opportunités offerte par ces stratégies de straddling (chevauchement) ».

- **Quatrième constat : La « société civile » est un objet à géométrie variable**

Comme cela a déjà été mentionné en introduction, plus de 76 définitions de la notion de "société civile" ont été repérées. Cela reflète la pluralité des points de vue. Face à ce constat, il est n'est pas trop risqué d'avancer que cette pluralité des perceptions est intrinsèquement liée à la notion elle-même (c'est sa marque de fabrique).

« On ne voit pas la société civile de la même manière, selon le site à partir duquel on l'observe. Le changement de focale détermine également un changement de perception (...). Cela conduit à faire l'hypothèse que l'image de la société civile serait substantiellement différente vue du milieu rural plutôt que du milieu urbain (...). Dans le même ordre d'idée, une approche intégrant les institutions religieuses nuancerait sans doute davantage encore les acquis de la théorie politique classique, en révélant ce que d'aucuns, à propos du Sénégal dont on sait l'importance qu'y revêt la religion musulmane, ont qualifié de société civile à base religieuse ¹⁶, une affirmation qui tient apparemment du paradoxe... ».

¹⁶ L.A., Villalon, *Islamic Society and State Power in Sénégal. Disciples and Citizens in Fatick*, Cambridge, CUP, 1995.

3. Société Civile : Les questionnements connexes

Comme cela a été souligné dans la rubrique précédente, la notion de "société civile" n'est pas figée et la définition de ses contours est perpétuellement débattue. Cela est vrai également à propos de la légitimité de ses nombreux répertoires d'action. En effet sur ce dernier point, il est possible d'observer un large éventail d'interventions différentes autant par leurs modalités opératoires que par les ressources qu'elles mobilisent. Par exemple, sous des formes très variées (actions directes, lobbying, etc.) on retrouve un grand nombre d'initiatives de "la société civile" dans les domaines suivants¹⁷ :

- L'élargissement des espaces démocratiques et le monitoring électoral.
- L'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.
- La promotion des Droits de l'Homme.
- La réduction de la pauvreté et le soutien aux groupes vulnérables (ex : réfugiés, minorités, personnes handicapées, enfants des rues, etc.).
- La lutte contre les épidémies (VIH, etc.).
- Les problématiques rurales et urbaines.
- L'épargne et le crédit.
- La défense de l'environnement et la promotion des énergies renouvelables.
- Le refus de la mondialisation.
- Etc.

La liste ci dessus pourrait être encore longue et le découpage des domaines peut d'ailleurs lui même faire l'objet de nombreux débats selon la primauté que l'on donne à tel ou tel aspect¹⁸. Si cela est évoqué dans cette note, c'est justement pour mieux s'en différencier.

En effet l'objet du présent travail ne consiste pas à débattre des objectifs des différents acteurs de la "société civile"¹⁹ mais il vise à réfléchir sur la nature des forces en tension autour de cette notion. Autrement dit, par delà les débats conjoncturels (liés aux contextes, aux opinions, etc.) ce chapitre va tenter de cerner les questionnements sous-jacents. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible schématiquement d'articuler le raisonnement autour des questions suivantes :

- Quel est le rôle de la Société Civile face à la libération économique & politique ?
- Où est frontière entre le secteur « non-lucratif » et le « secteur marchand » ?
- La société civile peut elle et doit elle se substituer à la puissance publique ?
- Les collectivités territoriales font-elles partie de la société civile ?
- S'agit il d'un processus irréversible et égalitaire ?
- Comment interagir avec la "société civile" ?

• Quel est le rôle de la Société Civile face à la libération économique & politique ?

Les promoteurs de la société civile²⁰ voient dans ce phénomène, la possibilité de lutter efficacement contre le totalitarisme et de promouvoir le développement économique.

« La problématique de la société civile est généralement inscrite dans une perspective large incluant libéralisation économique et libéralisation politique comme deux processus appelés à interagir positivement l'un sur l'autre. C'est ce qu'on a parfois qualifié de démocratie de

¹⁷ Liste inspirée de : « Les Sociétés civiles du sud » ; Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc ; Ouvrage collectif, Edité par la Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2004

¹⁸ Certains acteurs vont voir un problème de gouvernance là où d'autres vont y percevoir une problématique relevant des droits de l'homme, de la lutte pour la promotion des femmes, la défense des minorités, etc.

¹⁹ qui de près ou de loin touchent toutes les problématiques de la planète (lutte contre la pauvreté, les épidémies, promouvoir la paix, etc.).

²⁰ La banque mondiale, les principaux bailleurs, etc.

marché (...). A vrai dire, peu de chercheurs ou d'universitaires un tant soit peu sérieux considèrent cette thèse comme validée par les faits. Au contraire, bon nombre d'études disponibles tant sur l'Afrique subsaharienne que sur le Monde arabe insistent sur la capacité de ruse ou d'adaptation de l'Etat, qui lui permettent de capitaliser les bénéfices de la libéralisation économique tout en contrôlant, plus ou moins étroitement, l'ouverture du jeu politique. Les préceptes de la bonne gouvernance ne sont pas forcément incompatibles avec un certain degré d'autoritarisme... A l'inverse, il est des success stories démocratiques construites sur des situations économiques pour le moins délicates (...). Rappeler ces quelques vérités ne signifie pas qu'on juge avec mépris le phénomène société civile (...). Au contraire, sa contribution au processus de démocratisation et à la lutte contre la pauvreté est d'autant plus méritoire qu'elle contraste avec la fragilité persistante de la société politique et son désengagement, plus ou moins avéré, du champ socio-économique (...).

• **Où sont les frontières entre le secteur « non-lucratif » et le « secteur marchand » ?**

Dans les différentes sources consultées pour la réalisation de ce dossier, les acteurs du secteur économique marchand sont positionnés par certains comme faisant partie intégrante de la "Société Civile" car ils sont l'expression de dynamiques volontaires des individus en dehors de l'action de l'Etat. D'autres observateurs différencient clairement les acteurs de la "société civile" (qu'ils caractérisent comme relevant du secteur solidaire et le plus souvent subventionné) et ceux du marché (qu'ils estiment relever du champ concurrentiel et destiné à faire du profit).

Dans tous les cas (Généralement, lorsque l'on évoque plus spécialement l'aspect économique de la "société civile" ou plus précisément celui de "l'économie sociale") il est parfois difficile de distinguer où se trouve la frontière entre le "secteur marchand" et le secteur "non-lucratif". C'est le cas notamment des institutions de micro-finance²¹. « En effet, ces structures sont la plupart du temps mises sur pied et destinées à fonctionner selon des principes proches ou conformes à l'économie sociale. Cependant, (...), ces systèmes ne satisfont, dans les faits, pas entièrement aux critères normatifs des structures mutualistes ou coopératives (règles de fonctionnement démocratique, mode de constitution du capital social, mode de répartition des surplus, etc.).

Dans le même domaine, mais en Argentine cette fois, les "banques coopératives" sont perçues, dans certains cas comme des « sociétés anonymes cachées » ne déclarant pas leur but de lucre. Les mêmes remarques sont faites pour le cas de coopératives non-financières. En Inde notamment, certaines coopératives semblent placer la recherche de profit et l'augmentation de leur revenu avant la dispense de services (les coopératives de cannes à sucre par exemple) (...). Pourtant, ces entités constituent depuis la dernière décennie des acteurs très déterminants de la vie économique et sociale locale (notamment au niveau des villages), avec la complicité relative des ONG et autres associations sans but lucratif (...) »²².

Pour rompre avec les idées préconçues et tenter de dépassionner le débat en prenant ancrage sur les pratiques réellement observées, il est possible d'illustrer le propos avec le résultat d'une étude de l'Université de Louvain²³. Les auteurs soulignent qu'il y a une réelle émergence d'une "nouvelle forme d'économie" dans les pays du sud, cela sous des formes très variées. En fait, il ressort que la quasi totalité des structures concernées par l'enquête **revendiquent le fait de pouvoir faire des profits. En revanche par rapport au secteur marchand classique, c'est la manière de générer ces revenus et les modes de redistribution qui importent.**

Autrement dit, pour les partisans de cette approche « les principes cardinaux de l'économie sociale sont : le service aux membres et à la communauté a priorité sur la recherche d'un profit individuel, l'autonomie de gestion, une prise de décision démocratique et la primauté des gens et du travail sur le capital dans la redistribution des bénéfices (...). ».

²¹ ou appelées également : organisme de micro-crédit, ou systèmes financiers décentralisés

²² « Société civile, ONG, tiers secteur, mouvement social et économie sociale : conception au Nord, pertinence au Sud ? » ; Patrick Develtere & Bénédicte Fonteneau ; Université catholique de Louvain / Université du Québec en Outaouais ; Décembre 2002 ; 20 pages

²³ Même source (cf. ci dessus).

- **La société civile peut elle et doit elle se substituer à la puissance publique ?**

Face au désengagement volontaire ou involontaire des états dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la promotion des droits..., les organisations de la société civile, et notamment les ONG, se voient de plus en plus investies de responsabilités accrues en la matière. Autrement dit, de façon moins polémique, la question est de savoir qu'elle articulation il est possible d'établir entre la « sphère politique » et celle de la « société civile » ?

« Par delà les interrogations légitimes que pose cette articulation, la prise en charge du développement par les ONG appelle quelques commentaires. S'il est désormais acquis que les ONG jouent un rôle considérable – et sans doute appelé à s'intensifier - en matière de prise en charge de compétences qui relèvent normalement de l'action publique (santé, éducation, habitat, etc.), force est de constater que, bien souvent, la tendance est à une autonomisation des ONG par rapport aux instances étatiques. Certes, une ONG est par définition indépendante mais l'argument de la complémentarité avec l'action publique est souvent battu en brèche dans la pratique (...). Cette déconnexion est d'autant plus problématique que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux font preuve d'une tendance croissante à faire des ONG du Sud les exécutantes des projets conçus et financés par eux, et cela au détriment des institutions publiques, nationales ou locales (...).

La société civile est un contre-pouvoir indispensable en démocratie et il convient d'œuvrer à son renforcement car "seul le pouvoir peut arrêter le pouvoir" (Montesquieu). Mais si l'émergence du pouvoir social qu'incarne la société civile doit être soutenue et accompagnée par les politiques d'aide, il faut également demeurer attentif à ce que ce pouvoir, faute de l'instance de régulation politique ultime qu'est l'Etat, n'induisse pas des effets pervers qui ont pour nom localisme, fragmentation, privatisation de la violence, incivilités diverses, etc. Rien ne serait plus dommageable pour la société civile elle-même que de croire qu'elle jouit spontanément de qualités organisatrices ou gestionnaires dispensant des mécanismes de régulation propres à la puissance publique. Voir dans son émergence une « revanche » sur l'Etat autoritaire, c'est se donner l'illusion qu'elle est vertueuse par nature (ce qu'elle n'est pas) et croire qu'elle est porteuse d'un projet fini, cohérent et mobilisateur à l'échelle de la société tout entière, ce qui est du rôle de la société politique ».

- **Les collectivités territoriales font-elles partie de la société civile ?**

« Les limites des problématiques dichotomiques opposant radicalement l'Etat et la société civile sont particulièrement visibles lorsqu'il s'agit de penser les pouvoirs publics locaux mis en place ou renforcés dans le cadre des processus de décentralisation.

Que la société civile désigne une collection d'acteurs mal définie n'est sans doute pas un inconvénient majeur tant qu'il s'agit de souligner l'ouverture de la coopération à un vaste réseau de participants. Néanmoins, la démarche est tout autre lorsque l'on vise à insérer cette société civile dans des dispositifs de délégation de pouvoir (...).

Pour la majorité des acteurs internationaux, les pouvoirs publics locaux ne sont qu'un élément de la société civile parmi d'autres. A l'inverse, on peut rappeler qu'en un certain sens ils font partie de l'appareil d'Etat : ils ne relèvent pas de l'adhésion volontaire comme divers regroupements de la société civile mais plutôt de l'appartenance ; le citoyen ne verse pas une cotisation mais il est soumis à l'obligation de l'impôt. Force est de constater cependant que les dispositions légales elles-mêmes interdisent souvent de considérer les pouvoirs publics locaux comme une pure institution de l'Etat. L'autonomie financière, la personnalité juridique et la désignation des conseils municipaux par voie électorale traduisent une certaine autonomie par rapport à l'état.

Ces points de vue antagoniques se rencontrent tous les deux chez les acteurs locaux. Ce qui est en jeu ici c'est de reconnaître les collectivités territoriales comme des pouvoirs

publics spécifiques, dotés à la fois d'autorité et d'autonomie »²⁴.

- **S'agit-il d'un processus irréversible et égalitaire ?**

L'émergence de la société civile génère dans l'espace public de nombreux débats. Notamment de manière sous-jacente, la question consiste à savoir si le phénomène va durer et si ses effets sont viables et positifs pour le plus grand nombre.

« (...) sans prétendre faire œuvre prédictive, on a de bonnes raisons de penser que l'institutionnalisation, en cours, de ces organisations de la société civile est un phénomène bien engagé. Précisons d'emblée que cela n'équivaut pas à leur donner une sorte de blanc-seing, ni à occulter les échecs éventuels. Mais le déverrouillage autoritaire, plus ou moins avancé (dans un grand nombre de pays), si incertaine puisse être son issue finale (...), a d'ores et déjà induit des acquis sur lesquels il paraît extrêmement difficile de revenir : (développement de la) liberté d'expression et d'association, (augmentation de la) liberté d'entreprendre, accroissement de la participation politique, libéralisation (plus ou moins grande) des conditions de l'action collective, multipartisme, etc. Le dynamisme associatif en a été un des grands bénéficiaires, au prix de certaines dérives peu compatibles avec l'idée de bien commun consubstantielle à celle de "société civile" vertueuse. Mais un tournant décisif a été pris en matière d'institutionnalisation de la société civile, même s'il est hasardeux de pronostiquer qu'il débouchera sur une ré-allocation moins inégalitaire des ressources politiques et économiques dans les pays du Sud (et de l'Est) ».

Ce dernier point est d'ailleurs tout l'enjeu des débats sur "l'utilité sociale" des grandes "manifestations altermondialistes" (ex : forum social de Porto Alegre, etc.). Les partisans de ce genre d'événements y voient l'avènement d'une nouvelle vision du monde (plus fraternelle, plus solidaire, etc.) et les opposants pensent que c'est le plus souvent l'expression d'enjeux catégoriels dont il faudrait simplement en trouver les clés pour en réduire l'intensité.

- **Comment interagir avec la "société civile" ?**

Face à l'impressionnante croissance du nombre des acteurs de la société civile (individus & organisations), il est souvent difficile de repérer au sein de ce foisonnement les qualités éthiques, organisationnelles de chaque protagoniste ainsi que la réalité effective des réalisations²⁵. Régulièrement, les organismes d'appui (ONG internationales, bailleurs, etc.) éprouvent certaines difficultés à se faire une idée précise de la fiabilité de leurs partenaires locaux et à trouver ainsi le partenaire pertinent. Cela est d'autant plus délicat que le partenariat est l'une des clés de voûte des modes d'intervention.

« Disons-le clairement : en la matière, il n'existe pas de recette miracle ou de méthode infaillible. La solidité d'un partenariat et, a fortiori, d'un partenaire se juge sur la durée et sur ses résultats. Ce n'est d'ailleurs pas le fait du hasard si les mêmes ONG sont, un peu partout, sollicitées simultanément ou alternativement par tous les bailleurs de fonds. Ces ONG font figure d'élite associative, parce qu'elles ont fait leurs preuves ou en ont la réputation (fût-ce au prix de quelques dysfonctionnements), parce qu'elles ont su se professionnaliser et différencier leurs structures, parce qu'elles maîtrisent l'art de se brancher sur l'international (quitte à jouer de la concurrence entre bailleurs de fonds) tout en demeurant à l'écoute du national, parce qu'elles jouissent, grâce à ces connexions, d'un capital relationnel qui renforce leur visibilité et leur légitimité (...).

On touche là le problème majeur auquel se heurte toute politique de renforcement (empowerment) de la société civile, à savoir l'identification des ONG réellement créatrices de lien social, attachées à la réalisation d'un bien commun, privilégiant un mode démocratique de fonctionnement interne, et combinant efficacité et représentativité (...).

²⁴ « Quand la solidarité internationale s'éveille à la société civile... » ; document provisoire ; Jeanne Planche ; Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) ; Novembre 2003 ; page 13.

²⁵ cf. la difficulté à vérifier des annonces déclaratives diffusées par exemple sur internet.

4. En guise de conclusion

Les parties précédentes ont tenté de rendre compte de la richesse conceptuelle de cette notion de "Société Civile" et des différentes réalités physiques qu'elle incarne au travers de ses modes opératoires.

Autrement dit, par la polysémie des mots qui la compose, par l'importance des différents contextes sur sa définition, par le sens donné aux diverses actions, par la diversité des modalités d'organisation, par la variété des débats qui la traverse et qui modifie en permanence son propre système de classement..., l'on pourrait conclure que la "Société Civile" est une notion plurielle.

Cette hypothèse est centrale, dans la mesure où elle permet de rompre avec une idée qui tendrait à vouloir réduire " la société civile" à une seule et même entité cohérente, disposant d'une capacité auto-régulatrice qui serait porteuse en son sein d'un projet global.

En effet, pour reprendre un passage déjà cité dans cette note de synthèse, il peut être utile d'insister sur le fait que « *la société civile est un contre-pouvoir indispensable en démocratie et il convient d'œuvrer à son renforcement car "seul le pouvoir peut arrêter le pouvoir" (Montesquieu). Mais si l'émergence du pouvoir social qu'incarne la "société civile doit être soutenue et accompagnée par les politiques d'aide, il faut également demeurer attentif à ce que ce pouvoir, faute de l'instance de régulation politique ultime qu'est l'Etat, n'induisse pas des effets pervers qui ont pour nom localisme, fragmentation, privatisation de la violence, incivilités diverses, etc. Rien ne serait plus dommageable pour la société civile elle-même que de croire qu'elle jouit spontanément de qualités organisatrices ou gestionnaires dispensant des mécanismes de régulation propres à la puissance publique. Voir dans son émergence une « revanche » sur l'Etat autoritaire, c'est se donner l'illusion qu'elle est vertueuse par nature (ce qu'elle n'est pas) et croire qu'elle est porteuse d'un projet fini, cohérent et mobilisateur à l'échelle de la société tout entière, ce qui est du rôle de la société politique²⁶ ».*

Compte-tenu de la diversité des organisations de la société civile et de la grande variabilité des fonctions qu'elles exercent, il ne saurait y avoir « une » société civile, uniforme, cohérente, unie, mais il existe bien au sein de la société civile « des » secteurs, des groupes aux intérêts divergents, aux légitimités de natures différentes qui rendent illusoire la notion de l'existence d'une « représentation » de la société civile.

Dans cette perspective, le soutien à la "société civile" ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme une composante d'une approche plus large du développement qui vise à favoriser l'interaction dynamique de l'Etat et des organisations de la société civile.

²⁶ « Les Sociétés civiles du sud » ; Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc ; Ouvrage collectif coordonné par René Otayek ; Edité par la Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2004 ; 163 pages.

5. Bibliographie sélective

NB : Cette bibliographie est issue en grande partie du dossier intitulé, "Les Sociétés civiles du sud" (cf. indications ci-après). Elle reprend, les références des principaux ouvrages traitant de la Société civile en général ainsi que les travaux publiés sur le sujet en Afrique et dans le monde musulman (incluant en plus du monde Arabe des pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique).

Du fait de l'orientation "Africaine" du document pré-cité, l'Amérique latine n'est abordée que indirectement dans la rubrique générale. A noter également qu'une grande partie des titres se trouvent en anglais compte tenu de l'abondante littérature anglo-saxonne en la matière.

5.1. Généralités sur la société civile

- ❖ BERGER, G., "La société civile et son discours", *Commentaires*, 46, été 1989.
- ❖ BLANEY, D.L. and PASHA, M.K., "Civil Society and Democracy in the Third World: Ambiguities and Historical Possibilities", *Studies in Comparative International Development* 28(1), Spring 1993, pp. 3-24.
- ❖ BOBBIO, N., "Gramsci and the Concept of Civil Society", in J. Keane (ed.), *Civil Society and the State*, New York, Verso, 1988.
- ❖ CLAYTON, A. (ed.), *NGOs, Civil Society and the State: Building Democracy in Transitional Societies*, Oxford, INTRAC, 1996.
- ❖ COHEN, J.L. and ARATO, A., *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology, 1992.
- ❖ COLAS, D. *Le Glaive et le Fléau, Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, 1992.
- ❖ CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 1986.
- ❖ DEAKIN, N., *In Search of Civil Society*, Basingstoke, Palgrave, 2001.
- ❖ DEVELTERE, P. & FONTENEAU, B., "Société civile, ONG, tiers secteur, mouvement social et économie sociale : conception au Nord, pertinence au Sud ?"; Université catholique de Louvain / Université du Québec en Outaouais ; Décembre 2002 ; 20 pages
- ❖ DIAMOND, L., "Rethinking Civil Society. Towards Democratic Consolidation", *Journal of Democracy*, 21(2), 1994, pp. 4-17.
- ❖ FERGUSON, A., *An Essay on the History of Civil Society*, New Brunswick, Transaction Books, 1980.
- ❖ FINE, B., "Civil Society Theory, Enlightenment and Critique", *Democratisation*, 4(1), Spring 1997, pp. 7-28.
- ❖ FOLEY, M. and BOB, E., "The Paradox of Civil Society", *Journal of Democracy*, 7(3), 1996, pp. 39-52.
- ❖ GELLNER, E., *Conditions of Liberty. Civil Society and its Rivals*, London, Hamish and Hamilton, 1994.
- ❖ GINER, S., "Civil Society and its Future", in Hall J.A. (ed.), *Civil Society: Theory, History, Comparison*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- ❖ HALL, J.A. (ed.), *Civil Society: Theory, History, Comparison*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- ❖ HAUBERT Maxime, « L'idéologie de la société civile » in HAUBERT Maxime et REY Pierre, *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde post-colonial*, Paris, Kartala, 2000, pp. 38-50.
- ❖ HOWELL, J. and PEARCE, J., *Civil Society and Development: A Critical Exploration*, London, Lynne Rienner, 2000.
- ❖ HUDOCK, A.C., *NGOs and Civil Society. Democracy by Proxi?*, Cambridge, Polity Press, 1999.
- ❖ HUSSON, B., "Rapport provisoire PPDU", CIEDEL, Lyon, 2004, pp. 42-43.
- ❖ IBRAHIM, S.E., "Nurturing Civil Society at the World Bank": An Assessment of Staff Attitudes Towards Civil Society", *Social Development Papers*, No. 24, September 1998.

- ❖ JORGENSEN, L., "What are NGOs doing in Civil Society?", in Clayton A. (ed.), *NGOs, Civil Society and the State: Building Democracy in Transitional Societies*, Oxford, INTRAC, 1996.
- ❖ KAVIRAJ, S. and al. (eds.), *Civil Society. History and Possibilities*, Cambridge, Cambridge University Press 2001.
- ❖ KEANE, J., *Civil Society: Old Images, New Visions*, Cambridge, Polity Press, 1998.
- ❖ KHILNANY, S., "La 'Société civile', une résurgence", in *Critique internationale*, n°10, janvier, 2001, pp. 38-50 (sur la généalogie du concept).
- ❖ KRADER, L., *The Dialectic of Civil Society*, Amsterdam, Van Gorcum, 1976.
- ❖ OTAYEK, R (sous la dir de), "Les Sociétés civiles du sud » ; Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc ; Ouvrage collectif coordonné par René Otayek ; Edité par la Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2004 ; 163 pages.
- ❖ OTAYEK, R. (dir.), *Démocratie et société civile. Une vue du Sud*, numéro spécial de la *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9 (2), été 2002.
- ❖ PLANCHE, J., "Quand la solidarité internationale s'éveille à la société civile..." ; document provisoire ; Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) ; Novembre 2003 ; 141 pages.
- ❖ RONIGER, L. et al., *Democracy, Clientelism and Civil Society*, Boulder-London, Lynne Rienner Publishers, 1994.
- ❖ SELIGMAN, A.B., *The Idea of Civil Society*, New York, The Free Press, 1992.
- ❖ TESTER, K., *Civil Society*, London and New York, Routledge, 1992.
- ❖ TOCQUEVILLE, A de, *Democracy in America*, New York, Vintage Books, 1945.
- ❖ WHITE, G., "Civil Society, Democracy and Development", in R. Luckham and G. White (eds.), *Democratisation in the South: The Juggled Wave*, Manchester, Manchester University Press, 1996.
- ❖ WOOD, E., "The Uses and Abuses of 'Civil Society'", *Socialist Register*, 1990, pp. 60-84.
- ❖ YOUNG, C., "In Search of Civil Society", in J.W. Harbeson and al. (eds.), *Civil Society and the State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 1994.

5.2. Généralités sur la société civile en Afrique

- ❖ AZARYA, V., "Civil Society and Disengagement in Africa", in Harbeson, J.W., Rothchild, D. and Chazan, N. (eds.), *Civil Society and the State in Africa*, Lynne Rienner, Boulder, 1994.
- ❖ BAYART, J.- F., "Civil Society in Africa", in Chabal, P. (ed.) *Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994
- ❖ BRATTON, M., "Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa", *World Politics*, 41(3), 1989.
- ❖ BRATTON, M., "Civil Society and Political Transitions in Africa", in Harbeson, J.W., Rothchild, D. and Chazan, N. (eds.) *Civil Society and the State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 1994.
- ❖ CALLAGHY, T.M., "Civil Society, Democracy and Economic Change in Africa: A Dissenting Opinion about Resurgent Societies", in J.W. Harbeson, D. Rothchild and N. Chazan N. (eds.), *Civil Society and the State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 1994.
- ❖ CHAZAN, N., "Africa's Democratic Challenge: Strengthening Civil Society and the State", *World Policy Journal*, 14, 1992, pp. 279-307.
- ❖ CHAZAN, N., "State and Society in Africa: Images and Challenges", in Rothchild D. and Chazan N. (eds.), *The Precarious Balance: State and Society in Africa*, Boulder, Westview, 1988.
- ❖ COMAROFF, J. L. and COMAROFF, J. (eds.), *Civil Society and the Political Imagination in Africa. Critical Perspectives*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.
- ❖ DONOHUE, J. (s.j.), « Individualisme, corporatisme et Etat : où se trouve la civilité dans la société civile au Moyen-Orient ? », *Travaux et Jours*, Université Saint-Joseph de Beyrouth, 65, printemps 2000, pp. 161-180.

- ❖ EKEH, P.P., "Civil Society and the Construction of Freedom in African History", in E. Onwudiwe (ed.), *African Perspectives on Civil Society*, New York, Tri-Atlantic Books, 1998. (Report of the Second Wilberforce Conference on Africa).
- ❖ GYIMAH-BOADI, E., "Civil Society in Africa: the Good, the Bad and the Ugly", *CIVnet's Journal for Civil Society*, 1(1), May 1997, pp. 23-40.
- ❖ GYIMAH-BOADI, E., "Civil Society in Africa", *Journal of Democracy*, 7(2), April 1996, pp. 118-132.
- ❖ HARBESON, J.W. and al. (eds.), *Civil Society and the State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 1994.
- ❖ HARBESON, J.W., "Civil Society and Political Renaissance in Africa", in J.W. Harbeson, D. Rothchild and N. Chazan N. (eds.), *Civil Society and the State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 1994.
- ❖ HUTCHFUL, E., "The Civil Society Debate in Africa", *International Journal*, 51(1), 1991, pp. 54-77.
- ❖ IBRAHIM, S.E., « The Troubled Triangle : Populism, Islam and Civil Society in the Arab World », *International Political Science Review*, 19 (4), 1998, pp. 373-386.
- ❖ NORTON, R. (ed.), *Civil society in the Middle East*, Leiden, New York, Brill 1995-1996.
- ❖ KASFIR, N., "Civil Society, the State and Democracy in Africa", *The Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, 36 (2), 1998, pp. 123-149.
- ❖ MAKUMBE, M.J., "Is there a Civil Society in Africa?", *International Affairs*, 74(2), 1998, pp. 305-317.
- ❖ MBEMBE, A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.
- ❖ MBEMBE, A., *Les jeunes face à l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- ❖ MONGA, C., "Civil Society and Democratization in Francophone Africa", *Journal of Modern African Studies*, 33, 1995, pp. 359-379.
- ❖ MONGA, C., « Is African Civil Society Civilised ? », in Daniel C. Bach, éd., *Regionalisation in Africa. Integration & Disintegration*, Oxford and Bloomington, James Currey Ltd and Indiana University Press, 1999, pp. 73-80.
- ❖ MONGA, C., *Anthropologie de la colère : société civile et démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- ❖ NDEGWA, S.N., *The Two Faces of Civil Society: NGOs and Politics in Africa*, Connecticut, Kumarian Press, 1996.
- ❖ NYANG'ORO, J.E., "Reform Politics and the Democratization Process in Africa ", *African Studies Review*, 37(1), avril 1994.
- ❖ ORVIS, S., "Civil Society in Africa or African Civil Society?", *Journal of Asian and African Studies*, 26(1), 2001, pp. 17-38.
- ❖ ZGHAL, A., "Société civile et transition vers le multipartisme", in Camau M. (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, 1991.
- ❖ ZUERN, E. "The Changing Roles of Civil Society in African Democratization Processes", in H. Solomon and I. Liebenberg (eds.), *Consolidation of Democracy in Africa: A View from the South*, Aldershot, Ashgate, 2000.